

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES Compte chèques postaux : Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 57

LE PÉRIL DES THÉORIES DE LA MONNAIE... MALSAINE

Il y a encore des inflationnistes !

NE NOUS LAISSONS PAS SÉDUIRE PAR LEURS IDÉES QUI NOUS CONDUIRAIENT RAPIDEMENT A LA RUINE

Il y a encore des inflationnistes convaincus...
C'est le cas d'un collaborateur anonyme de notre confrère l'information, qui, sous le titre Les Yeux s'ouvriraient-ils, consacre à l'inflation un article enthousiaste.
Nous nous contenterons de hausser les épaules si nous ne savions que cette caste spéciale du mercant qui vit de l'inflation est prête à appuyer de tout son pouvoir toutes les campagnes en faveur de l'inflation. Il est donc absolument nécessaire d'attaquer courageusement le taureau par les cornes, et de le terrasser, au lieu de se contenter de l'éviter.

« Les Gaulois, écrit notre confrère, redoutaient seulement que le ciel leur tombât sur la tête. Nos petits-enfants apprendront que les Français de 1925 ne craignent également qu'une chose : que l'inflation les ruine. »

La crainte mystique des Français du vingtième siècle n'est pas plus fondée que la peur religieuse de leurs aïeux gaulois.
A une condition, c'est qu'au lieu de se laisser mener passivement par l'inflation comme on l'a fait jusqu'à présent, on fasse de l'inflation une alliée et une arme défensive, qu'on la mène avec précision et délicatesse jusqu'au but qu'on se sera fixé.

M. Bokanowski a prouvé que tout nouvel impôt conduirait à l'inflation. Puisque l'inflation est inévitable, tâchons de nous servir de l'inflation.
Mais les esprits sont faussés par des préjugés invraisemblables et très rares sont ceux qui pensent que l'inflation puisse être un remède adéquat au lieu du mal que l'on s'obstine à la déclarer.

D'abord justice doit être faite de cette agende de l'inflation, cause de la ruine du pays. M. Bokanowski a péremptoirement démontré que dans notre pays, grâce au réservoir régulateur des Bons, le cycle hausse des changes, hausse des prix, avait comme dernier terme l'inflation ; l'inflation n'est pas une cause, mais une conséquence, conséquence de la hausse des changes et des prix, tout comme le change est une résultante.

Qui plus est, si le franc baisse et que l'inflation s'ensuive, c'est une réaction naturelle de l'économie du pays contre la maladie financière.

Si, par un miracle, le franc s'était maintenu depuis 1918 à la valeur de 25 francs pour un livre sterling, il y a beau temps que la France aurait fait faillite, écrasée sous le fardeau de sa dette intérieure.

Bien des gens se sont étonnés que le déficit formidable des années suivant immédiatement la guerre ait si rapidement decru ; cela tient principalement à la baisse du franc qui diminuait la valeur-or de la dette.

Tout le mal est né du déséquilibre existant entre le poids des intérêts de la dette et les recettes à provenir de la richesse du pays.

Portez progressivement la livre à 150 ou 175 francs, le budget se présentera en excédent véritable et effectif.

Si nous avons bonne mémoire c'est exactement ce que disait, il y a quatre ans, M. Louchet. La livre était alors aux environs de 65 francs. D'après M. Louchet et ses disciples, la livre à 100 francs était un panacée qui devait nous permettre d'exporter beaucoup et de nous enrichir.

Une des premières erreurs de cette théorie, c'est qu'elle perd de vue les besoins essentiels de l'homme. L'homme est un animal qui mange, boit, dort et élève des enfants.

A ces divers titres il est donc constamment obligé de se procurer avec le produit monnayé de son travail, ou de ses économies des VALEURS REELLES : pain, viande, logement, vêtements. Et ces valeurs réelles sont d'autant plus difficiles à se procurer, que la monnaie d'échange perd davantage de son pouvoir d'achat.

Le budget en équilibre parce que la livre sera à 150 francs ?

Quelle sinistre plaisanterie !

Il y a d'abord en France des fonctionnaires. Qu'il y en ait trop, c'est une autre histoire. Mais enfin il y en a et l'Etat a le devoir absolu de leur assurer une juste rémunération des services qu'ils rendent.

Cette juste rémunération suppose par conséquent un ajustement des traitements à l'indice de la cherté de vie.

Il y ensuite des rentiers qui, sur les rentes que leur sert l'Etat fournissent une part importante du budget.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises attiré l'attention sur ce fait qu'à partir d'un certain chiffre d'impôts, c'est le capital qui est touché.

Qu'un système d'impôts excessifs provoque une vente en masse des titres français sur le marché, et par conséquent leur baisse, et que l'Etat en profite pour en racheter le plus grand nombre, c'est un procédé qui se qualifie d'un mot : la Banqueroute.

Bien plus c'est un procédé qui n'apporte pas de solution au déséquilibre du budget, puisque la banqueroute de l'Etat amènera fatalement la faillite des particuliers.

« Il faut prendre l'argent où il est » disait le gros La Palice de Renaudot. Ajouté que lorsqu'il n'y a plus d'argent nulle part, un gouvernement est bien en peine d'en trouver.

Il est vrai que notre anonyme confrère précise qu'il s'agit d'une DEVALORISATION LIMITEE du franc. Or il n'y a pas de limite à la dévalorisation d'une monnaie, qui a dépassé ce qu'on appelle, — ce qu'on appelle au temps heureux de l'or — les points d'or, (gold points). A partir du moment où une monnaie cesse d'être LE SIGNE CERTAIN D'UNE VALEUR REELLE, pour devenir UNE CONVENTION FIDUCIAIRE, elle est soumise aux aléas de l'agio.

M. de Bismarck reprochait jadis aux Français d'ignorer la géographie. On pourrait ajouter aujourd'hui qu'ils ignorent aussi l'histoire. C'est des hommes politiques que je parle. M. Louchet vient d'inventer, (ou du moins il le croit) l'inflation gagée. C'était justement la grande formule de Necker, qui gagait une inflation sur les biens du clergé. C'est de cette inflation gagée que sont sortis les assignats. On voit que les idées financières de M. Necker n'étaient pas toujours brillantes et l'on pense à certains titres ronflants de l'Ere Nouvelle : « Necker est à Marnes ». Hélas ! non seulement il en est revenu, mais il a même fait des petits en route !

Inflation gagée ou inflation limitée c'est tout un. Vous ne pouvez limiter l'inflation qu'en la gagant. Sur quoi allez-vous la gager ? Sur l'impôt ? Vous retombez dans l'erreur de M. Louchet, et, quelle que soit la sévérité avec laquelle vous punirez l'évasion fiscale, vous ne l'empêchez pas, parce que la confiance seule a ce pouvoir. Sur des valeurs réelles ? Alors, vous retombez, avec aggravation, dans le système socialiste de l'hypothèque générale sur les biens de tous les Français. Et vous n'arrêterez pas pour cela l'inflation. On ne peut pas se servir de l'inflation. On ne peut pas l'inflation, c'est elle qui vous mène. On ne s'en défend qu'en l'attaquant.

DE GRAVES CONSÉQUENCES DU VERDICT DE MOSSOUL

Le moindre reproche que l'on puisse faire à la décision de la Société des Nations, dans l'affaire de Mossoul, est de manquer complètement son but.

Quel était le but de l'intervention de la Société des Nations ? C'était de mettre définitivement un terme à un conflit international entre une puissance invoquant un titre d'occupant, l'Angleterre, et une puissance forte de son droit de souveraineté, la Turquie. Il fallait donc avant tout s'appliquer à trouver une solution acceptable par les deux parties, ou du moins de nature à n'indisposer violemment aucune d'elles.

Pourquoi le conseil de la Société des Nations ne l'a-t-il pas fait ? Il est incontestable, en effet, que la décision prise satisfait uniquement l'Angleterre et provoque un très vif mécontentement des Turcs.

Qu'on ne vienne pas nous parler d'une conséquence inévitable de l'intransigeance ottomane. Que les Turcs aient accumulé les fautes de tact et de maladresse, nul ne le conteste ; ils n'en avaient pas moins un droit à soutenir. Comment s'étonner qu'ils aient soutenu avec autant plus de raidement qu'ils se trouvaient en présence d'une partialité systématique.

Pas de doute possible à cet égard. Il n'est pas de satisfaction que le conseil de Genève ne se soit appliqué à accorder à la Grande-Bretagne. Pour complaire aux Anglais, le Conseil a écarté les compromis que les Turcs offraient au mois de septembre. Pour complaire aux Anglais, le Conseil a décidé de consulter tardivement la Cour de La Haye. Pour complaire aux Anglais, le Conseil a interprété le verdict de la Cour Internationale en le forçant, car ce verdict réclamait une solution définitive et non un arbitrage. Pour complaire aux Anglais, le Conseil a envoyé, comme chef d'une mission d'enquête sur les confins du territoire contesté, un général esthonien. Or, l'Esthonie est, comme tous les Etats baltes, un protectorat britannique. Comment s'étonner, dans ces conditions, que les Turcs se soient butés contre une volonté obstinée de favoriser l'adversaire.

Il ne manquait plus que de mettre le comble à la partialité en donnant satisfaction complète à l'Angleterre, ou, plus exactement, au trust anglais des pétroles. Le gouvernement anglais n'a-t-il pas avoué qu'il soutenait les intérêts de l'Irak, il soutenait une concession accordée à l'Anglo-Persian.

Tout cela serait bien si, au prix de ces palinodies, l'affaire était vraiment réglée. Il y aurait seulement dans le monde un déni de justice de plus. Mais tel n'est pas du tout le cas. Les Turcs ne peuvent accepter la décision et s'ils étaient décidés à la faire, la Standard-Oil, qui est derrière eux, ne le leur permettrait pas. C'est ici qu'apparaissent les conséquences redoutables de la décision prise.

Que vont faire les Turcs ? Deux attitudes possibles : réagir par la force et se borner à une réserve hostile. Si les dirigeants d'Angora sont sages, ils adopteront le second parti et cela suffira pour nous exposer à de graves incidents continus. Mais les Turcs seront-ils sages ? Ce serait bien la première fois que cela leur arriverait depuis qu'ils ont été grisés par la victoire. En tout cas, nous ne le saurons que dans quelques mois sans doute, car la guerre est difficile avant le retour de la bonne saison.

Le Conseil de Genève a préparé un bel avenir. Passe encore si les Anglais seuls devaient en pâtir. Mais la décision du Conseil a cette conséquence de créer une solidarité de tous les associés. Nous courons donc tout simplement le risque d'être obligés de nous battre pour des pétroles que les Anglais nous ont enlevés, ou de renier les engagements du Covenant. Dans le premier cas, nous payons la casse. Dans le second, nous détruisons le dernier fondement du traité de Versailles. Chefmanant dilemme !

Et ce n'est pas la seule conséquence de l'arrêt de Genève. Cet arrêt constitue un précédent redoutable. Il n'est pas douteux que la Turquie pouvait revendiquer la souveraineté de Mossoul. L'enquête de la Société des Nations l'a reconnu. D'ailleurs, autrement, il n'y aurait pas eu de conflit. Donc, la décision du 16 décembre reconnaît la possibilité de dépouiller une nation de sa souveraineté sans son consentement. Quel précédent ! Songez un parti qui en Allemagne va pouvoir en tirer pour préparer la révision pacifique de sa frontière orientale en attendant l'autre. Du moment qu'on peut dépouiller une nation sans qu'elle ait le droit de protester, il n'y a plus une frontière de sûre.

Ah oui, vraiment ! le Conseil de Genève a fait de la belle besogne !

SAINT-BRICE.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 17 décembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 18 décembre : — Temps médiocre. Vent d'ouest passant à Nord-Ouest 4 à 7 mètres. Ciel très nuageux avec chutes de brume intermittentes. Hausse de température. Minimum de température, environ 0°.

Région du Centre. — Temps médiocre. Vent variable 1 à 3 mètres. Ciel couvert à très nuageux avec quelques chutes de brume intermittentes. Hausse de température. Minimum de température, environ 2°.

Région du Massif Central. — Temps médiocre. Vent variable 1 à 3 mètres. Ciel brumeux, très nuageux avec quelques chutes de brumes intermittentes. Hausse de température. Minimum de température, environ - 7°.

UN NOUVEAU SCANDALE A LA CHAMBRE

M. Archimbaud, rapporteur du Budget des Colonies ose affirmer que, si l'Angleterre proposait que la France rétrocédât à l'Allemagne ses anciennes colonies il faudrait... obéir !

Paris, 17 décembre. — A 15 h. 15, la séance de la Chambre, est ouverte, sous la présidence de M. Herriot. Le remplacement de M. Louchet par M. Doumer, comme ministre des Finances, n'a pas de répercussion immédiate dans l'hémicycle qui est aussi désert que les jours précédents, et sans qu'aucun incident ne soit soulevé sur cette affaire, la Chambre aborde la suite de l'examen du budget des colonies.

Avant que la discussion générale ne soit close, M. Archimbaud, rapporteur, tient à répondre aux diverses questions qui lui ont été posées hier.

D'un mot, il marque la nécessité d'une mise en valeur de nos colonies, tente de justifier la nomination de M. Varenne, insiste avec M. Outray sur l'intérêt d'un accord douanier entre l'Indo-Chine et le Japon, expose l'œuvre de la civilisation que nous avons accomplie au Cameroun et au Togo, dont la situation financière est excellente.

Mais il s'inquiète tout particulièrement de savoir quelle est la portée qu'il convient de faire à la suggestion qui a été faite récemment à Genève, de confier à l'Allemagne un mandat sur l'une de ces deux anciennes colonies.

— Si l'Angleterre avait véritablement ce désir, dit M. Archimbaud, la France serait obligée de le suivre.

Cette abominable lâcheté est saluée d'exclamations. Des voix diverses s'exclament : — Et pourquoi ? Expliquez-vous.

M. Archimbaud tente de s'excuser. Il le fait péniblement.

— En France, je le sais, ni l'opinion, ni le Parlement ne s'y résoudraient.

Mais pourquoi avez-vous dit que la France serait obligée de suivre passivement ? s'écrie un interrupteur.

M. André Hesse intervient et donne un de ces démenti qui ne font qu'accroître le trouble.

— L'information à laquelle il est fait allusion, dit-il, ne repose sur aucun fondement. En effet, ces territoires du Cameroun et du Togo nous ont été donnés en vertu de l'article 119 du traité de Versailles. Or, ce traité est une charte qui engage tous les partis et il n'appartiendrait ni à l'Angleterre, ni à personne, d'en modifier les dispositions et par conséquent de rétrocéder les mandats en cause.

Encore une place pour le Cartel

Le tumulte s'apaise un peu. Le rapporteur examine ensuite la situation créée à notre colonies d'Extrême-Orient par les événements de Chine.

Le gouvernement français, à son avis, ne s'est pas montré assez énergique lors de l'attente contre M. Merlin. En terminant, M. Archimbaud souligne l'intérêt qu'aurait la création d'un Haut-Commissaire du Pacifique.

La parole est ensuite à M. Perrier, ministre des colonies.

— Mes premières paroles, dit-il, seront pour protester contre une campagne menée depuis longtemps dans le dessein de persuader l'opinion de l'intérêt que nous aurions à céder certaines de nos colonies pour nous tirer de nos difficultés financières.

Et le bruit s'est répandu que le gouvernement entrerait dans de telles vues.

Il n'est que temps d'opposer le plus formel démenti à cette information mensongère. Je tiens à dire que jamais, sous aucune forme, dans aucune circonstance, le gouvernement n'a songé à céder une parcelle de ses colonies.

Le ministre ajoute que ceux qui préconisent une telle solution en faisant bon marché de tout sentiment, ne se rendent pas compte du péril qu'il porterait à l'intérêt matériel et à l'intérêt moral du pays.

Une telle solution, répète-t-il, jamais le gouvernement ne la fera siéner.

Le président. — La Chambre entière s'associe à ces paroles.

M. Berthon. — Allons dire cela à M. Claude Farrère.

Le ministre s'étant expliqué sur divers points qui avaient fait l'objet de questions on passe aux chapitres.

Un scandale Berthon

Mais dès le premier, M. Berthon instaure une vive controverse sur la colonisation et évoque le projet d'une cession éventuelle de quelques-unes de nos colonies.

— Dans un démenti, s'écrie-t-il, le ministre a fait allusion aux ressources que nous tirons de nos colonies, en hommes notamment pour la guerre. Quand on songe de quelle manière ces hommes ont été envoyés à la boucherie...

M. Gasparin. — Ils y sont allés de leur plein gré. Oui, car nous aimons la France, nous qui savons que sans elle nous ne serions rien.

M. Berthon le coupe.

— De leur plein gré ? dites-vous. Nous savons bien, nous, ce qu'il en fut et les protestations qui se sont élevées sur la manière, dont je le répète, le général Mangin a envoyé les indigènes à la boucherie.

— Je ne puis, intervient le président, tolérer de telles paroles. L'amour des citoyens de nos colonies pour la France n'a d'égal que l'amour de la France pour eux.

M. Berthon poursuit.

Un intermède

Une blanchisserie explose à l'hôpital Lariboisière

Une femme est tuée
Quatre personnes sont blessées

Paris, 17 décembre. — Il était exactement 9 h. 25, lorsqu'une violente détonation mit en émoi le personnel de l'hôpital Lariboisière, occupé au repassage du linge et dont trois rouleurs métalliques et ceux de l'appareil caudexer venaient d'exploser et blessèrent plus ou moins grièvement les blanchisseurs au travail.

Une des blanchissuses atteinte par les fragments de métal mourut quelques instants après l'accident. C'est Mme Corvar, 57 ans.

Quant aux autres blessés, leur état ne donne pas lieu à de graves inquiétudes. Ce sont : Mme Wasseider, 52 ans ; Mathilde Landry, 42 ans, brûlures aux jambes ; Maitrice Gamble, 36 ans ; Emrus et blessures aux jambes ; Lucien Gueault, 51 ans, plaies et brûlures multiples aux reins, aux jambes et au crâne ; Mignot, 47 ans, fracture du bras gauche, plaies au cuir chevelu.

Ces deux derniers blessés ont dû être transportés immédiatement à la salle d'opération. Toutefois, leur état n'inspire pas de craintes sérieuses.

Enfin, un dernier ouvrier blanchisseur, M. Marcel, ne fut que légèrement effleuré par un jet de vapeur. Il put regagner son domicile après avoir été pansé.

Les autres victimes de l'accident sont soignées dans les services de l'hôpital. Leurs familles ont été immédiatement informées de l'accident et de ses suites.

Le cadavre de Mme Corvar a été transporté à l'Institut médico-légal du quai de la Rapée.

M. Mourier, directeur de l'Assistance publique, immédiatement avisé, s'est rendu aussitôt à l'hôpital Lariboisière, où le directeur du Laboratoire municipal et deux ingénieurs des services techniques vinrent le rejoindre.

Ces personnalités recueillirent aussitôt les renseignements techniques qui leur permirent de préciser les causes de l'explosion. A l'heure présente, ces causes ne sauraient être définies. L'appareil caudexer est composé de trois cylindres juxtaposés, creux, d'une longueur de trois mètres et de 0.50 de diamètre. La vapeur passe à l'intérieur de ces cylindres quiissent le linge au sortir de l'essoreuse. Il se pourrait donc que l'explosion ait eu pour cause soit un excès de tension de la vapeur, soit une usure trop grande du métal des rouleurs, ou encore d'une combinaison de ces deux causes.

A ces mots, M. Hesse se lève.

(Lire la suite en page 2)



M. BERTHON qui a prononcé à la Chambre quelques paroles scandaleuses

raux et que la liberté de la presse n'y est pas un vain mot. Il reconnaît les excès de l'ancienne formule de colonisation qui ne recherchaient que l'intérêt du peuple colonisateur.

Mais depuis vingt ans, dit-il, cette formule purement utilitaire, a évolué dans le sens de la politique des mandats ; c'est-à-dire d'une politique qui poursuit le double but de favoriser le développement moral des populations ainsi que la mise en valeur des richesses du pays.

— La libre disposition d'eux-mêmes ? continue l'orateur, mais n'est-ce pas à quoi tend notre œuvre colonisatrice. Les peuples que nous avons conquis n'ont-ils pas leurs représentants ?

— Ah, oui, s'écrie M. Berthon, des élections assurées avec la mitrailleuse comme à la Martinique.

A ces mots, M. Hesse se lève.

Le général Bourgeois prononce au Sénat un réquisitoire violent mais documenté contre l'action néfaste du général Sarrail en Syrie

Paris, 17 décembre. — La séance que préside M. de Selves est ouverte à 15 heures 10. M. Briand est au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la politique suivie par le général Sarrail en Syrie.

Le général Bourgeois a la parole. Le sénateur du Haut-Rhin déclare tout d'abord ne vouloir faire aucune question de personne et rappelle ce qu'il lui, à la même tribune, rapporta avec avis favorable le projet de réintégration du général Sarrail, sans limite d'âge, dans les cadres de l'armée active.

— La Société des Nations, dit-il, nous a confié sur la Syrie, un mandat qui consiste à con-

vois n'étaient pas en sécurité. Le feu couvrait sous la canotière, d'état de la résultait d'une politique imprudente, prématurée, résultat de la méconnaissance de la situation.

Une lutte engagée par le haut-commissaire contre le clergé, jouissaient le parti musulman qui se réjouissait de rejeter le général Sarrail après s'en être servi.

Le général Bourgeois expose ensuite la situation de l'état du Djebel Druse.

— Une constitution particulière avait été consentie à cet état en 1921, par M. Robert de Caix. Le général Sarrail se refusa de reconnaître cet accord, déclarant qu'il le considérait pour sa part comme nul et menaça les protestataires de les traiter en factieux.

La réponse du général Sarrail indisposa les populations et le mécontentement ne cessa de grandir. A Soueïda, des rixes éclatèrent entre partisans et adversaires du mandat. Le 11 juillet, le haut-commissaire invita son délégué à Damas à convoquer dans cette ville cinq chefs druses, sous le prétexte de recevoir leurs réclamations, à les arrêter et à les garder en prison comme otages.

Après cette déclaration, qui provoque de vives protestations à droite et au centre, le général Bourgeois poursuit :

— Les chefs Druses convoqués, arrivent, présentent au délégué leurs réclamations, proposent de leur attachement à la France et demandent à aller à Beyrouth s'entretenir avec le général Sarrail le délégué écrit à celui-ci, indiquant l'émotion qui l'étreint à l'idée d'arrêter des gens qui présentent des réclamations sur un ton modéré. Il indique que pareille mesure ne peut faire éclater une insurrection très difficile à réprimer étant donné la nature du pays et supplie le général Sarrail de réfléchir.

— Que n'a-t-on suivi les conseils donnés dans cette lettre, dit le général Bourgeois. Les chefs



Le général SARRAIL



M. Tabbe Bergoy, député de la Gironde, prononçant un discours au cours du meeting organisé par la D. R. A. C. à Luna-Park

Le Sénat enterre l'affaire Sarrail

Druses furent arrêtés le 13 juillet et emmenés en résidence forcée à Palmyre. Mais M. Painlevé, ministre de la Guerre, intervint pour prendre la défense de son protégé.

— Je ne puis laisser sans protestations, les accusations portées contre le général Sarrail. Le calvaire rétabli, le général Bourgeois rappelle l'affaire de Soueida, l'échec de la colonne Michard et l'enquête confiée au général Dupont. Il critique les lenteurs avec lesquelles le pays a été renseigné sur les lamentables événements de Syrie.

Cette critique amène le ministre de la Guerre à faire cette déclaration: « En tués, morts ou disparus, du 1er juillet au 15 octobre 1925 nos pertes ont été de 627 hommes, dont 311 Français et légionnaires... »

Après une courte suspension de séance, le général Suhl, deuxième interpellateur, intervient à son tour. C'est pour constater tout d'abord que l'on ne s'était pas suffisamment rendu compte des forces réelles du Djebel Druse. On a lancé imprudemment des troupes dans la fournaise, alors que le haut-commissaire avait à sa disposition d'autres bataillons sur lesquels il pouvait compter, pour les secourir.

— Monsieur le président du Conseil a-t-il fait toute la lumière sur ces événements. Quelles sanctions prendra-t-il? Et dira-t-il au moins s'en prendra-t-il? Qui rassure les familles.

M. Blyussen ne peut admettre une telle hypothèse. Puis c'est M. Painlevé qui a répondu à cet incident, au sujet de laquelle il faut être exactement renseigné, afin d'établir les responsabilités.

— M. Painlevé, dit-il, a promis d'ouvrir une enquête sur cette affaire, au sujet de laquelle il faut être exactement renseigné, afin d'établir les responsabilités. Bientôt, sans aucune préparation militaire, le bataillon fut engagé dans la bataille.

M. Béranger, l'ambassadeur de France à Washington, vient de faire parvenir au président du Sénat, sa démission de membre des commissions des finances et des affaires étrangères.

— M. Béranger, l'ambassadeur de France à Washington, vient de faire parvenir au président du Sénat, sa démission de membre des commissions des finances et des affaires étrangères.

DERNIERE HEURE

La guerre du Rif

Casablanca, 17 décembre. — Si aux ailes du front français, c'est-à-dire vers Ouessel et dans la région des Marrissas et des Gheznaia, la situation politique s'améliore continuellement, on constate par contre que le centre est beaucoup moins perméable à l'influence de notre service de renseignements.

On annonce que les Rifains se préparent à réagir contre Hamar Hamidou, dans le pays Marrissas. Il est bon de noter qu'Abd-el-Krim échoua dernièrement dans une pareille tentative contre les Gheznaia.

M. de Jouvenel dément des nouvelles de source anglaise

Paris, 17 décembre. — M. de Jouvenel, haut-commissaire en Syrie, dément les nouvelles d'un nouveau bombardement de Damas, de la prise d'un quartier de la ville par les bandes et des massacres, qui ont été rapportés par la presse étrangère.

EST-CE UNE NOUVELLE GUERRE DE MANDCHOURIE QUI COMMENCERA?

Londres, 17 décembre. — Le correspondant de l'« Evening News » à Tokio rapporte que la ville de Moukden y compris les arsenaux, a été virtuellement occupée par les troupes japonaises, qui ont reçu l'ordre de s'opposer à l'entrée des forces de Tchang-Tso-Lin.

CELA A REUSSI, OUI MAIS A MUSSOLINI

Paris, 17 décembre. — M. Merlin et ses collègues de la Loire viennent de déposer une proposition de loi invitant le Gouvernement à ouvrir une souscription nationale en France et aux Colonies, destinée au relèvement du franc et à l'assainissement des finances du pays.

LES DERNIERS GESTES DE M. BERENGER

Paris, 17 décembre. — M. Béranger, ambassadeur de France à Washington, vient de faire parvenir au président du Sénat, sa démission de membre des commissions des finances et des affaires étrangères.

M. Doumer prend ses services

Paris, 17 décembre. — M. Doumer s'est rendu ce matin à 10 heures au ministère des Finances, où M. Borel, chef de cabinet de M. Loucheur, lui a transmis les services. M. Doumer a reçu ensuite les directeurs du ministère.

M. DOUMER FERA COMME M. LOUCHEUR

Le Nouvel Age: Nous n'avons rien à dire sur la personnalité de M. Doumer qui, lui n'a pas les habitudes d'esprit déplorables de son prédécesseur. On peut annoncer dès aujourd'hui que M. Doumer ne fera que pour son projet d'inflation.

L'EXPERIENCE DOUMER

Voici quelques jours, M. Paul Doumer était présenté pour le ministère des Finances et la présidence du Conseil. Son programme financier fut mal accueilli.

La Liberté (Camille Aymard)

M. Doumer est un fiscal pauvre d'imagination, alors qu'il nous faudrait un financier et un homme d'Etat de large envergure. M. Doumer est un ami des monopoles, qui a naguère contribué à créer et à organiser, alors qu'il nous faudrait un homme dégagé de tous préjugés et qui débarrasserait l'Etat de son domaine industriel.

L'Humanité (manchette)

En pleine crise de régime. Six ministres des finances se sont succédés au pouvoir depuis le début de l'année. Il n'est pas difficile de prévoir le bilan du septième!

Le Figaro (Lucien Romier)

Quant aux méthodes que exige la situation financière, le changement de personnes ne modifiera pas notre opinion. Nous prévoyons qu'aucun projet financier, s'il ne nous offre d'authentiques garanties techniques que l'effort improvisé d'un ministre ne s'imposera à sa confiance du peuple français ni même du Parlement. Nous espérons que le gouvernement s'occupera de faire l'impôt sur le revenu et les impôts séculaires, seraient non seulement

Le dramatique suicide d'un veuf désespéré

Blois, 17 décembre. — Un journaliste vient de découvrir pendu à un arbre dans une propriété des Maréchaux, commun de Saint-Victor, le cadavre d'Auguste Muzet, 75 ans, bûcheron au hameau de l'Africain, disparu de son domicile depuis le 11 novembre dernier.

Deux balles échangées sans résultat entre MM. Pierre Brisson et François Richépin

Paris, 17 décembre. — A la suite d'un incident qui s'est produit à l'Odéon, lors de la répétition générale du « Silence », au cours duquel M. François Richépin avait usé de voies de fait à l'égard de M. Pierre Brisson, une rencontre avait été décidée entre M. Pierre Brisson, critique dramatique du « Temps » et M. François Richépin. Elle a eu lieu ce matin, à 10 heures, au pistolet, dans une propriété des environs de Paris. Deux balles ont été échangées sans résultat.

LA BOURSE DE BORDEAUX EST EN FLAMMES

Bordeaux, 17 décembre. — Un violent incendie s'est déclaré à 18 h. 15, au Palais de la Bourse, à Bordeaux. Presque toute l'imposante toiture du Palais est la proie des flammes.

ENCORE UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Chalon-sur-Saône, 17 décembre. — Par suite d'une rupture d'attelage, le train de marchandises 2226 allant de Chalon à Chagny, s'est trouvé coupé en deux. De ce fait, les voies ont été obstruées et les rapides ont subi des retards. Il n'y eut heureusement aucun accident de personne.

L'ITROGNE AVAIT TUE SON VOISIN

Chaumont, 17 décembre. — La cour d'assises de la Haute-Marne a condamné aujourd'hui 12 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour, le nommé Lotin, bûcheron à Coisy-le-Bas qui dans la nuit du 14 au 15 novembre dernier, étant en état d'ivresse avait tué son voisin bin. 60 ans, avec lequel il venait d'avoir une discussion.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 17 décembre. — Moutons, amenés 258; abattoirs, 310; renvois 0. Moutons de pays 43 1200 à 1300. Brebis de 800 à 900. Agneaux de 1300 à 1400. Cours en hausse.

LE PATOIS A L'ECOLE

Un patois à l'école, car le vocabulaire étant restreint et tout concret, les mots ne sauraient dépasser les idées de l'enfant. Bonne idée. Ces petits, on pourrait les élever comme le fils du Monsieur bascal, en les tenant toujours au-dessus de leurs besognes, ce qui est le meilleur secret pour leur faire un bon tete. Qu'on se souvienne de ce qu'est un patois, on n'a rien fait. Et l'on perd des heures précieuses à agiter des formules qui, hors des conditions techniques et psychologiques du salut financier, sont d'avance frappées de stérilité.

LE PATOIS A L'ECOLE

C'est l'un n'aurait pu s'en rendre compte par la lecture de cet article, car le vocabulaire étant restreint et tout concret, les mots ne sauraient dépasser les idées de l'enfant. Bonne idée. Ces petits, on pourrait les élever comme le fils du Monsieur bascal, en les tenant toujours au-dessus de leurs besognes, ce qui est le meilleur secret pour leur faire un bon tete. Qu'on se souvienne de ce qu'est un patois, on n'a rien fait. Et l'on perd des heures précieuses à agiter des formules qui, hors des conditions techniques et psychologiques du salut financier, sont d'avance frappées de stérilité.

LE PATOIS A L'ECOLE

Un patois à l'école, car le vocabulaire étant restreint et tout concret, les mots ne sauraient dépasser les idées de l'enfant. Bonne idée. Ces petits, on pourrait les élever comme le fils du Monsieur bascal, en les tenant toujours au-dessus de leurs besognes, ce qui est le meilleur secret pour leur faire un bon tete. Qu'on se souvienne de ce qu'est un patois, on n'a rien fait. Et l'on perd des heures précieuses à agiter des formules qui, hors des conditions techniques et psychologiques du salut financier, sont d'avance frappées de stérilité.

LE PATOIS A L'ECOLE

Un patois à l'école, car le vocabulaire étant restreint et tout concret, les mots ne sauraient dépasser les idées de l'enfant. Bonne idée. Ces petits, on pourrait les élever comme le fils du Monsieur bascal, en les tenant toujours au-dessus de leurs besognes, ce qui est le meilleur secret pour leur faire un bon tete. Qu'on se souvienne de ce qu'est un patois, on n'a rien fait. Et l'on perd des heures précieuses à agiter des formules qui, hors des conditions techniques et psychologiques du salut financier, sont d'avance frappées de stérilité.

LE PATOIS A L'ECOLE

Un patois à l'école, car le vocabulaire étant restreint et tout concret, les mots ne sauraient dépasser les idées de l'enfant. Bonne idée. Ces petits, on pourrait les élever comme le fils du Monsieur bascal, en les tenant toujours au-dessus de leurs besognes, ce qui est le meilleur secret pour leur faire un bon tete. Qu'on se souvienne de ce qu'est un patois, on n'a rien fait. Et l'on perd des heures précieuses à agiter des formules qui, hors des conditions techniques et psychologiques du salut financier, sont d'avance frappées de stérilité.

Les Sports

RUSSIE AU CLUB OLYMPIQUE CREUSOTIN

Dimanche prochain, les équipes 1 et 2 du Club Olympique Creusotin joueront en championnat contre le Stade Dijonnais. L'équipe première se rendra à Dijon et complètera les meilleures disponibilités. Elle sera définitivement formée sur le terrain avec les joueurs suivants qui effectueront le déplacement: Pierre, Truchaud, Lythaud, Guichard, Menager, L. Martin, Ancey, Meunier, Jocotot, frères, Rochette, Renaud, Rabourg, René Martin, Bourgeois, Verdus, Sauvageat, etc.

A. S. MONTFERRANDAISE CONTRE R. C. TOULONNAIS

Dimanche, au Stade municipal de Clermont-Ferrand, le Rugby-Club-Toulonnais, champion du littoral, viendra en match revanche, donner la réplique à l'A. S. Montferrandaise, qui remporta à Toulon, en octobre, une difficile victoire.

ASSOCIATION ASSOCIATION SPORTIVE DES ATELIERS DE VAUZELLES

Dimanche, 20 courant, les jeunes de la 3e équipe de l'A. S. A. V. rencontreront en match amical, sur leur terrain de Vauzelles, l'équipe première de U. S. Coulanges. Le match, devant avoir lieu à 14 h. précises, les joueurs suivants sont convoqués aux vestiaires à 13 h. 30.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'Auvergne

Dimanche, au Stade de l'avenue de la République à Clermont, l'A. S. M. recevra le Stade Santorain, en un match comptant pour le championnat de la Ligue d'Auvergne. Les dernières rencontres de ce onze montferrandais ont été disputées en belle forme et l'on peut pronostiquer sa victoire.

LA MACHINE 3) BAT FOURCHAMBAULT 2) PAR 5 A 0

Malgré une belle défense de Fourchambault, l'équipe de La Machine manifesta sa supériorité et bat son adversaire par 5 buts à 0.

ALLIER MOULINS Le Comité des fêtes

Mercredi soir, salle de l'Américain, M. le colonel de Saint-Hillier a fait, en présence d'un nombreux public, une très intéressante conférence sur les voies de communication dans le pays pendant la période gallo-romaine.

Le conférencier a dit tout d'abord quelques mots de notre sol et de nos populations primitives. Puis, s'élevant à pieds joints par dessus nombre de siècles, il a fait tout d'abord des Gaulois, qui finirent par être des Germains ou avec eux, en des temps voisins de la fondation de Rome, et s'emparèrent d'une partie des Gaules.

« Avant le Romain étranger se trouvaient les Gaulois transalpins, 20 peuplades diverses tantôt unies par de nombreuses lignées; nulle de ces peuplades n'était encore la bouronnaise. En effet, le territoire qui devint notre petite province était partagé entre trois groupements ethniques. Sur la rive droite de l'Allier, vivaient les peuples de la Confédération celtique, depuis soumis par les Bourguignons; sur la rive gauche de l'Allier étaient les Berriochins; à cheval sur les deux rives de leur fleuve indigène, les vergerois, possédant vers le Nord aussi bien que vers le sud, des marches incertaines, l'apre possession de leur vallée fertile. C'est pour cela et c'est ainsi que de nos jours, dans nos environs immédiats, Neuvy, Bressolles et Toulon sont d'origine gauloise; Marigny et Montilly, du Berry; Yzeure et Moulins de Bourgois, de la Confédération celtique.

Après ce préambule, que faute de place, nous nous excusons d'avoir résumé trop succinctement, car nous sommes parvenus à la roman des Nations ». M. de Saint-Hillier en arriva à la partie technique de sa conférence. De même que nos routes modernes sont jalonnées par des poteaux indicateurs et des bornes, on se souvient que les routes gallo-romaines étaient bordées de piles ou piliers, de colonnes et de miliaires de pierre.

Le plus ancien de ces miliaires est celui découvert à Ollat (Puy-de-Dôme). Il appartient au règne de l'empereur Claude (an 42 de notre ère). Vient ensuite la borne de Bizot, qui date du deuxième consulat de l'empereur Hadrien, c'est-à-dire de l'an 118; le milliaire de Pérignat-les-Allier, qui appartient au même règne; les bornes de Trégnat actuellement au musée de Moulins et de Viehy; la colonne d'Allichamps-sur-Cher.

Les voies romaines, d'un tracé impeccable, avaient été établies pour transporter rapidement et avec sécurité des légions, des officiers, des courriers, des denrées. Elles étaient destinées à la conduite d'une métropole à une métropole voisine et de la métropole des métropoles aux extrémités de l'empire.

Les voies principales de la région et qui existent toujours, étaient à l'Auvergne à Bourges, par Bourges et Argenton-sur-Creuse; de Lyon à Bourges, par Gergovia; de Bourges à Toulouse, par Allichamps; d'Autun à Bourges, par Ance-sur-Auzergue et Brive-la-Gaillarde; de Bourges à Bourges et Orléans; de Lyon à Bourges, par Gannat, Cosne-sur-Loire et Ainay-le-Château; de Lyon à Tours, à Blois et à Orléans, par Nérès; d'Autun à Limoges, par Yzeure, Fins, Montluçon, à Bourges, par Lamoignon, par Bourges, par Saugny; d'Autun à Toulon, par Fins, Montluçon, par Bourges et Usse; d'Autun à Gergovia et Saint-Flour, par Saint-Pourçain, Riom et Issire; d'Autun à Issire et à Saint-Flour, par Toulon-sur-Arroux, Périat, Bourges et Bourbon-l'Archambault; de Bourges, par Charolles et Vichy.

Et à la suite également de noter les voies secondaires de: Bourges à Gergovia, par Sancous, Bourbon et Chantelle-la-Vieille; de Bourges à Vichy, par Bourges et Saint-Pourçain; de Clermont à Toulon, par Imphy et Courçais; d'Autun à Toulon, par Nérès et Eveux; de Véziers à Pérignat, par Eveux et Clermont; de Bourges à Nevers, par Saincaize.

Toutes ces voies intéressent 220 localités de l'Auvergne, dans les grandes vallées qui sont un peu perdues de leur importance ancienne. Sur ces voies romaines de grande et de moyenne importance venaient se greffer les diverticules et les chemins vicinaux dont plusieurs peuvent être remontés à l'an 480; à l'époque de Saint-Hillier a terminé sa conférence; si excellentement documentée, par cette curieuse page d'histoire départementale.

« La voie romaine a une destination lointaine et n'est asservie que par les métropoles. Le chemin ne va pas au lieu habité; c'est l'habitation qui se rattache à la route ou qui se balade à côté d'elle. C'est dans la vallée qu'est le lieu de l'habitation, d'après les accidents du terrain et d'après la vie de la circulation qui se sont établies une foule de localités, villages et églises; une maison d'abord, puis deux, puis trois. C'est la poste ou bien le relais. On s'arrête encore d'habitude, on se repose, on se rafraîchit, on se réveille, on se remet en route. On s'arrête encore d'habitude, on se repose, on se rafraîchit, on se réveille, on se remet en route.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

« On doit à la route tous ces villages dont le nom se termine par un i génitif, tels Chemilly ou la maison de Camille; Souvigny, la maison de Salvain; Lury, la maison de Lyrcus. Quelques fois, pour se protéger l'an 480, avec la signification soit de maison ou de domaine, soit de propriétaire ou de seigneur. Que de villages auxquel leur église a valu le nom de Saints. Et l'on rencontre beaucoup de chapelles des croisées qui s'appellent Croix-de-la-Rue, par exemple, ou de maisons ou de domaines, soit de propriétaire ou de seigneur.

NIÈVRE

NEVERS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Pour défaut de carnet, Emile Legrand est condamné à 15 jours de prison. — 10 jours de prison à Jean Goussot pour le même délit.

Isabelle Migon, 19 ans, est condamnée à deux mois d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour pour vagabondage en récidive.

Pour le même délit, Joséphine Maquet 25 ans, 15 jours de prison, 5 ans d'interdiction de séjour également.

Joseph Haerter, 15 ans, nomade, est prévenu du vol d'une hachette au préjudice d'un domestique de M. Caillot, à Garzigny. L'inculpé étant mineur, le huis-clos est ordonné.

Son père, inculpé de recel, n'est condamné qu'à 20 jours d'emprisonnement, du fait de sa situation de famille; il est père de 7 enfants.

Nous avons relaté en son temps la rixe dont fut témoin le bar de la Bonne-Dame. Les inculpés, au nombre de cinq comparurent aujourd'hui à la barre.

Joseph M... fait opposition à un jugement ayant ordonné à un mois de prison pour escroquerie. Le tribunal confirme.

Nous avons relaté en son temps la rixe dont fut témoin le bar de la Bonne-Dame. Les inculpés, au nombre de cinq comparurent aujourd'hui à la barre.

Joseph M... fait opposition à un jugement ayant ordonné à un mois de prison pour escroquerie. Le tribunal confirme.

Nous avons relaté en son temps la rixe dont fut témoin le bar de la Bonne-Dame. Les inculpés, au nombre de cinq comparurent aujourd'hui à la barre.

Joseph M... fait opposition à un jugement ayant ordonné à un mois de prison pour escroquerie. Le tribunal confirme.

Nous avons relaté en son temps la rixe dont fut témoin le bar de la Bonne-Dame. Les inculpés, au nombre de cinq comparurent aujourd'hui à la barre.

Joseph M... fait opposition à un jugement ayant ordonné à un mois de prison pour escroquerie. Le tribunal confirme.

Nous avons relaté en son temps la rixe dont fut témoin le bar de la Bonne-Dame. Les inculpés, au nombre de cinq comparurent aujourd'hui à la barre.

Joseph M... fait opposition à un jugement ayant ordonné à un mois de prison pour escroquerie. Le tribunal confirme.

Nous avons relaté en son temps la rixe dont fut témoin le bar de la Bonne-Dame. Les inculpés, au nombre de cinq comparurent aujourd'hui à la barre.

Joseph M... fait opposition à un jugement ayant ordonné à un mois de prison pour escroquerie. Le tribunal confirme.

CHATEAU-CHINON

UNE AUTO HEURTE UN CHARIOT

Dans un tournant du chemin d'intérêt commun de Ferteville à Fleury-le-Tour, l'autobus de M. Louis Labour, 38 ans, propriétaire à Bahise, commune de Ferteville, trouva le passage obstrué par trois chariots, accrochés à une roue d'un des véhicules, en dérapant par suite de la pluie et de la neige.

Matinée enfantine. — Dimanche prochain 30 décembre, à 14 heures, les élèves de l'école de filles donneront, à la salle des fêtes, une petite matinée enfantine à la suite de laquelle aura lieu une distribution de jouets et de friandises. L'entrée sera gratuite.

Débit de chasse. — M. Pierre Desbrosses, 54 ans, journaliste à Crieur, commune d'Amay-en-Bazois, a été surpris par les gendarmes chassant avec des engins prohibés.

Etat civil. — Madeleine Pelletier, Marcel Chambaut; Joseph Chatz; Yvonne Janvier; Germaine Guillemin; René Guenot; Clément Simonin.

Mariages. — Albert Gilbert, manouvrier à Corbigny, et Germaine Benard, à Saint-Martin-du-Puy; Lucien Rousseau, employé de chemin de fer à Rétan, cultivateur; et Germaine Peigné, modiste.

Décès. — Catherine Boiteux, 91 ans, aux Granges; Jean-Marie Cloiseau, 64 ans, à Crieur; Edmond Flandrin, 77 ans, aux Granges; Edme Septier, 81 ans, à Crieur; Aimé Brisson, 70 ans.

Accident du travail. — Pierre Minguot, ouvrier aux usines de Morcau, à St. Etienne, a eu l'éclat gauche contusionné par une pointe d'acier.

Arrestation. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation pour défaut de carnet et vagabondage Jean Goursoot, 43 ans, jardiner.

Le grand concert et la fête gymnique de dimanche prochain. — Comme à Paris-Centre s'y annonce, la première fête organisée par le comité des chômeurs de la région de Nevers, aura lieu demain samedi 19 décembre, à 20 heures, au marché couvert.

Exploits cynégétiques. — Nos vaillants neureurs viennent de faire une hécatombe de sangliers au cours d'une chasse organisée par M. Hémond, dans les bois de l'empire.

Quatre lots de chats, au poids respectif de 70, 80, 90 et 110 kilos, ont été abattus par MM. Lucien Quin, Félix Parthout, Louis Emery et Henri Gralliot, ce dernier, menacé par un sanglier blessé, échappa à ses défenses en grimpant sur un arbre.

La femme Rivallon est condamnée à 48 heures d'emprisonnement, Blainville à 14 mois de prison, et Neully est condamné à 3 mois et un jour de la même peine.

Grégoire, défendu par M^r Lhopied est acquitté.

MAJESTIC-PALACE Vendredi 18, samedi 19, dimanche 20 décembre.

La Dame de Monsoreau Film entièrement en couleurs D'après l'œuvre de Alexandre DUMAS Une des plus belles films français

PARTIE DE MUSIC-HALL SENSATIONNELLE DELMENS LES RENDEYS De l'Empire de Paris Les fameux musiciens du Palais de Paris

UNION CATHOLIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE L'Union catholique de la paroisse Saint-Pierre de Nevers organise une réunion pour dimanche prochain 20 courant, à 15 heures, à la salle de la paroisse, rue de la République, elle convie tous les catholiques de la ville et à assister. Au cours de cette réunion, une conférence sera faite par M. Aubert, secrétaire général, sur les dangers de l'école unique. Le R. P. Mermé, missionnaire, prendra également la parole à cette réunion.

Et comme toujours... LES PLUS BEAUX JOUETS (couteuche et celluloïd) SE TROUVENT CHEZ TAILLET-GILBERT 7, rue Saint-Etienne, NEVERS

AU PETIT LOUVRE Notre renommée vient de s'affirmer de nouveau pour notre vente à bon marché et notre choix en

Jouets-Etrennes Prime à tout acheteur de 5 fr. de marchandises Ne pas confondre adressez-vous au 50, RUE DE NIÈVRE

M. PLACIDET, Poissonnerie Parisienne, 25, rue de Valenciennes, 64, rue de Nièvre, prévient sa nombreuse clientèle qu'il a toujours de la marée fraîche assortie, comme précédemment, à 4 fr. le kilo. Les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, et le samedi marché Carnot, indifféremment, de grosse marée toujours à des prix les plus bas.

4 fr. le kilo Argent trouvé En vendant VOS VIEUX DENTIER, même cassés, même sans or et vos vieux bijoux, or, argent, platine, à Madame André MARX, qui offre le maximum et plus de suite, Hôtel Terminus, chambre 8, Nevers, jusqu'au samedi 19 inclus.

La Maison CHERAULT, BONNET, successeur, à l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il ouvre un salon pour Messieurs le 19 décembre.

Avis aux Abonnés Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement se terminant au 31 décembre, que nous leur ferons présenter par les soins de la poste à partir du 27 décembre, une traite, dont le montant sera augmenté de : 0,75 pour les abonnements de 3 mois; 1,50 pour les abonnements de six mois; 1,75 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrements. Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 26 décembre.

CHATELON-EN-BAZOIS Arrestation. — M. Pierre Leroy, 33 ans, nomade, a été écroué à la maison d'arrêt de Château-Chinon, pour délit de mendicité.

Bris de vitres. — M. François Rodinat, 35 ans, aubergiste au hameau de Frasnay, a porté plainte contre René Lecoz, 24 ans, terrassier, pour bris de vitres à son domicile.

BOURGES

Le commandant Deingette fait, à Bourges, le récit de sa formidable randonnée transafricaine

Mardi soir, une foule considérable s'est empressée à la conférence organisée au Grand-Palais, par la Ligue Maritime et Coloniale pour entendre de la bouche même du commandant Deingette, le récit de sa formidable randonnée automobile à travers l'Afrique.

Paris d'Oran, soit avec sa femme, sur une six roues 10 CV. Renault, il traversa du nord au sud, toute l'Afrique, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance; un mécanicien et un boy se joignirent à eux en cours de route.

Le voyage, 23.000 km., dura 7 mois et demi, et fut rempli de péripéties, de dangers, de privations et de fatigues, sans compter les coups de chaleur, les coups de froid, les coups de soleil, les coups de vent, les coups de pluie, les coups de neige, les coups de faim, les coups de soif, les coups de sommeil, les coups de fatigue, les coups de désespoir, les coups de mort.

Il faut avoir entendu le commandant Deingette lui-même raconter ses exploits, pour se faire une idée des obstacles insurmontables qu'il eut à surmonter; il faut avoir assisté aux péripéties mémorables de cette randonnée, et les avoir vues de nos yeux sur l'écran, pour y croire.

Le commandant Deingette a été nommé commandant de la marine à Bourges, le 1er janvier 1922. Il est titulaire de la croix de la Légion d'honneur, de la croix de Saint-Charles, de la croix de Saint-Louis, de la croix de Saint-Jean, de la croix de Saint-Philippe, de la croix de Saint-André, de la croix de Saint-Nicolas, de la croix de Saint-Pierre, de la croix de Saint-Paul, de la croix de Saint-Jacques, de la croix de Saint-Thomas, de la croix de Saint-Jean-Baptiste, de la croix de Saint-Jean-Baptiste, de la croix de Saint-Jean-Baptiste.

Le grand concert et la fête gymnique de dimanche prochain. — Comme à Paris-Centre s'y annonce, la première fête organisée par le comité des chômeurs de la région de Nevers, aura lieu demain samedi 19 décembre, à 20 heures, au marché couvert.

Exploits cynégétiques. — Nos vaillants neureurs viennent de faire une hécatombe de sangliers au cours d'une chasse organisée par M. Hémond, dans les bois de l'empire.

Quatre lots de chats, au poids respectif de 70, 80, 90 et 110 kilos, ont été abattus par MM. Lucien Quin, Félix Parthout, Louis Emery et Henri Gralliot, ce dernier, menacé par un sanglier blessé, échappa à ses défenses en grimpant sur un arbre.

La femme Rivallon est condamnée à 48 heures d'emprisonnement, Blainville à 14 mois de prison, et Neully est condamné à 3 mois et un jour de la même peine.

Grégoire, défendu par M^r Lhopied est acquitté.

MAJESTIC-PALACE Vendredi 18, samedi 19, dimanche 20 décembre.

La Dame de Monsoreau Film entièrement en couleurs D'après l'œuvre de Alexandre DUMAS Une des plus belles films français

PARTIE DE MUSIC-HALL SENSATIONNELLE DELMENS LES RENDEYS De l'Empire de Paris Les fameux musiciens du Palais de Paris

UNION CATHOLIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE L'Union catholique de la paroisse Saint-Pierre de Nevers organise une réunion pour dimanche prochain 20 courant, à 15 heures, à la salle de la paroisse, rue de la République, elle convie tous les catholiques de la ville et à assister. Au cours de cette réunion, une conférence sera faite par M. Aubert, secrétaire général, sur les dangers de l'école unique. Le R. P. Mermé, missionnaire, prendra également la parole à cette réunion.

Et comme toujours... LES PLUS BEAUX JOUETS (couteuche et celluloïd) SE TROUVENT CHEZ TAILLET-GILBERT 7, rue Saint-Etienne, NEVERS

AU PETIT LOUVRE Notre renommée vient de s'affirmer de nouveau pour notre vente à bon marché et notre choix en

Jouets-Etrennes Prime à tout acheteur de 5 fr. de marchandises Ne pas confondre adressez-vous au 50, RUE DE NIÈVRE

M. PLACIDET, Poissonnerie Parisienne, 25, rue de Valenciennes, 64, rue de Nièvre, prévient sa nombreuse clientèle qu'il a toujours de la marée fraîche assortie, comme précédemment, à 4 fr. le kilo. Les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, et le samedi marché Carnot, indifféremment, de grosse marée toujours à des prix les plus bas.

4 fr. le kilo Argent trouvé En vendant VOS VIEUX DENTIER, même cassés, même sans or et vos vieux bijoux, or, argent, platine, à Madame André MARX, qui offre le maximum et plus de suite, Hôtel Terminus, chambre 8, Nevers, jusqu'au samedi 19 inclus.

La Maison CHERAULT, BONNET, successeur, à l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il ouvre un salon pour Messieurs le 19 décembre.

Avis aux Abonnés Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement se terminant au 31 décembre, que nous leur ferons présenter par les soins de la poste à partir du 27 décembre, une traite, dont le montant sera augmenté de : 0,75 pour les abonnements de 3 mois; 1,50 pour les abonnements de six mois; 1,75 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrements. Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 26 décembre.

CHATELON-EN-BAZOIS Arrestation. — M. Pierre Leroy, 33 ans, nomade, a été écroué à la maison d'arrêt de Château-Chinon, pour délit de mendicité.

Bris de vitres. — M. François Rodinat, 35 ans, aubergiste au hameau de Frasnay, a porté plainte contre René Lecoz, 24 ans, terrassier, pour bris de vitres à son domicile.

Près d'Argent-sur-Sauldre un train fait une hécatombe de moutons

M. Gabriel Charrier, 27 ans, gardait, près de la ligne du chemin de fer du Blanc à Argent-sur-Sauldre un troupeau de 133 moutons appartenant à M. Emile Depardieu, 31 ans, fermier aux Rillias, commune d'Argent-sur-Sauldre.

Un train venant du Blanc, conduit par M. Pasquet, 29 ans, domicilié à Romorantin, ayant sillonné au moment où il arrivait à hauteur de ce troupeau, les moutons, effrayés, se précipitèrent sur la voie ferrée et treize furent écrasés.

Le prix Cogea-Jay est attribué à une famille à Argilly-sur-Nère

Parmi les lauréats de la fondation Cogea-Jay dont les noms ont été proclamés par l'Académie Française, figurent les époux Vilain, cultivateur à Aubigny-sur-Nère (25.000 fr.) avec 15 enfants dont onze vivants. C'est la deuxième fois en deux ans que le prix Cogea-Jay est attribué dans la commune d'Aubigny-sur-Nère.

Mort subitement. — Mercredi matin, les voisins de M. Denis Marchais, ouvrier maçon, s'étonnèrent de ne pas le voir sortir comme de coutume, frappèrent à sa porte et ne recevant aucune réponse, pénétrèrent dans le logement. Ils trouvèrent M. Marchais étendu près de sa table. Le pauvre homme avait été frappé par une ambulance.

Arbre de Noël. — Le comité des fêtes de la commune organisée pour le vendredi 23 décembre, un arbre de Noël au profit des enfants de la commune.

Les dons sont reçus chez M. Lagarde, receveur-buraliste à Avord-Gare.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY RENOUELEMENT DES CARTES D'INVALIDITE Les cartes d'invalidité des militaires réformés à au moins 35 % sont appelées à être renouvelées dans les lettres A et F, le deuxième trimestre 1922 les lettres S, à L, le troisième trimestre 1922 les lettres M, à R, le quatrième des lettres S, à Z.

Le premier trimestre 1922 sera affecté à l'échange des cartes des lettres A et F, le deuxième trimestre 1922 les lettres S, à L, le troisième des lettres M, à R, le quatrième des lettres S, à Z.

Morte dans une étable. — Ces jours derniers, on a trouvé morte dans son étable, une pauvre femme, Mélanie Chauvin, 73 ans. Un médecin, appelé, a constaté qu'elle avait succombé à une affection cardiaque.

Déraillement. — Le train économique allant de Lignerot, à Bourges, a déraillé au lieu dit « Le Puits », commune de Vermail. Ce déraillement a été occasionné par une junte appartenant à M. Vincent Rousset, 60 ans, cultivateur à La Ruige, et qui traitait sur la voie ferrée.

Le jument a été emmenée et la locomotive se renversa sur le côté de la voie. Il n'y eut heureusement aucun accident de personne.

Etat civil. — Décès. — Auguste Aubrun, 50 ans; Catherine Malhâtre, 74 ans.

Etat civil. — Naissances. — Geneviève Baudouin; Henriette Virazols; Bernier Berthomier; Georges Rosset; Charles Chameron.

Etat civil. — Décès. — Angélique Bucheron, 77 ans; Alexandrine Molins, 72 ans; Yvonne Pivois, 18 ans; Louise Fautrel, 33 ans; Jacques Gê, 4 jours; Félix Lerot, 50 ans.

Etat civil. — Naissance. — Bernadette Lorin.

Etat civil. — Décès. — Georges Guillet. — Reine Yvonne, 83 ans.

Etat civil. — Naissances. — M. Vincent Rousset, 60 ans, cultivateur à La Ruige, et qui traitait sur la voie ferrée.

Etat civil. — Naissances. — Geneviève Baudouin; Henriette Virazols; Bernier Berthomier; Georges Rosset; Charles Chameron.

Etat civil. — Décès. — Angélique Bucheron, 77 ans; Alexandrine Molins, 72 ans; Yvonne Pivois, 18 ans; Louise Fautrel, 33 ans; Jacques Gê, 4 jours; Félix Lerot, 50 ans.

Etat civil. — Naissance. — Bernadette Lorin.

Etat civil. — Décès. — Georges Guillet. — Reine Yvonne, 83 ans.

Etat civil. — Naissances. — M. Vincent Rousset, 60 ans, cultivateur à La Ruige, et qui traitait sur la voie ferrée.

SAONE-ET-LOIRE

LA CORRECTIONNELLE D'AUTUN

Une importante affaire de vol et recel de métaux JUGEMENT A QUINZAINE

Autun, 17 décembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — L'importante affaire de vol et de recel de métaux, commis au préjudice des usines Schneider et qui a défrayé la chronique du Creusot depuis de longs mois, est venue devant le tribunal correctionnel d'Autun, aux audiences des 14 et 16 courant.

Il n'a pas fallu, en effet, moins de deux longues audiences pour terminer les débats d'une affaire dans laquelle sont inculpés 37 personnes, parmi lesquelles un certain nombre d'importants chiffonniers du Creusot.

A l'audience du 15, furent entendus les témoins employés aux usines du Creusot, qui sont venus déclarer quelle était l'origine des métaux saisis chez les chiffonniers et, parmi ces métaux, quel était le pourcentage de la marchandise neuve.

Puis, commença l'interrogatoire des nombreux inculpés. Il se termina qu'à l'audience du lendemain. La parole fut donnée à la partie civile, MM. Schneider et C^o, pour lesquels plaident M^r Coquigniot, du barreau d'Autun.

La première affaire appelée fut celle du chiffonnier Bayle, défendu par M^r Letort, d'Autun. La partie civile, puis le ministère public reprit la parole dans toutes les affaires qui se succédèrent.

Tout d'abord, celle des époux Chapponneau, chiffonniers, et de leur commis, Charigney. Ceux-ci furent défendus par M^r Lagarde, du barreau de Paris, qui discuta le chiffre de dommages-intérêts réclamés et demanda pour ses clients l'indulgence du tribunal.

Vint ensuite l'affaire concernant la principale inculpée, la veuve Hoheniche, chiffonnière à la Mouille-Longue, défendue par M^r Menant, du barreau d'Autun. A celle-ci, d'après la rumeur publique, jouit d'une très grosse fortune, la partie civile réclame une somme de dommages-intérêts de 300.000 francs, à titre de provision seulement, le supplément devant être évalué par des experts.

La perquisition opérée chez cette reclusée, a permis de découvrir plus de 51.000 kilos de métaux suspects. Après réquisitoire du procureur de la République, M. Menant présente la défense de Mme Hoheniche. Il s'efforce de démolir la légende qui représente sa cliente comme ayant édifié une fortune colossale et appuie sur la véritable origine des bénéfices réalisés par elle.

Il s'élève à cet égard contre la demande de dommages-intérêts formulée par la partie civile, qui, dit-il, ne repose sur aucun principe certain, et termine en demandant toute l'indulgence du tribunal pour cette femme, veuve de guerre et mère de famille, victime surtout de sa naïveté et un peu aussi de sa bonne foi.

La fin de l'audience fut consacrée à l'affaire concernant le chiffonnier Enelie et Damien Hoheniche. Ces deux inculpés furent également défendus par M^r Menant, qui demanda l'indulgence du tribunal pour Enelie à cause de sa situation de grand malade de guerre et sa franchise, et pour Hoheniche, à cause de son âge et du peu d'importance du délit.

Le jugement sera rendu à quinzaine.

AUTUN ELECTIONS AUX TRIBUNAUX ET CHAMBRES DE COMMERCE

Le premier tour de scrutin qui a eu lieu le 6 décembre pour la nomination des juges consulaires, et des membres des Chambres de commerce n'ayant donné aucun résultat, les électeurs sont convoqués ce deuxième tour de scrutin est fixé à dimanche prochain.

La fermeture de la chasse. — La séance générale de la chasse a eu lieu le 10 janvier. Conférence. — Une conférence publique de propagande en faveur des Jeunesses Patriotes sera faite dimanche prochain, à 14 h. 30, à l'hôtel de ville, par M. Lajonchère, mutilé de guerre, chevalier de la Légion d'honneur, député régional de Lyon et du Marcal.

Carte d'identité. — Les étrangers qui ne sont pas encore en possession de leur nouvelle carte d'identité, sont priés de se présenter au commissariat de police, avant le 20 courant, dernier délai.

Trouvailles. — Il a été trouvé, une canne, à la Givette; par M. Brieux, chez M. Fichet, avenue de la Gare, un panier d'enfant.

Dans l'impossibilité de les écouler des malfaiteurs restituent des titres volés

Chalon, 17 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Au commencement du mois de décembre, nous avons parlé d'un vol important de 53.000 francs, commis à Marcilly-les-Buxy, au préjudice de M. Forest, cultivateur aux Baudots.

Jusqu'ici, les voleurs de l'argent étaient restés introuvables. Or, hier, les époux Forest ont retrouvé dans leur grange, enfoncée sous des boîtes de rails les titres volés, rapportés probablement par les malfaiteurs dans l'impossibilité de les écouler.

CHALON-EN-SAONE Voler arrêté. — Marius Prudent, 25 ans, garçon de café, recherché par le parquet de Troyes pour vol, a été arrêté place de la République, par le service de la sûreté.

LE CREUSOT Trouvailles. — Il a été trouvé: une cravache, par M. Magnin, huissier à la direction des usines; un chapelet, par M. Henri Marthien, rue du Guide, 33; une médaille par M. Baron, rue de Norvège; un mouchoir par M. Emile Courchet, rue de Montard, 33; une médaille par M. Jean Dumain, rue du Marchal-Joffre, 33; trois paires de chaussures, par Mlle Marie Rosset, rue de Charolles, 5.

La répression des fraudes. — M. le commissaire de police a procédé, en ville, à de nombreuses perquisitions dans des échantillons seront expédiés au laboratoire régional aux fins d'analyse.

LEYNES NEURASTHENIQUE, UNE JEUNE VEUVÉE S'EMPOISONNE Mme veuve Failliot, 30 ans, atteinte de neurasthénie, s'est donnée la mort en absorbant le contenu d'une fiole de vitriol. La malheureuse a expiré bientôt après dans d'horribles souffrances.

MARGIGNY ELECTIONS CONSULAIRES Le deuxième tour des élections au tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône, à la chambre de commerce de Mâcon-Chalon, aura lieu le dimanche 20 décembre courant. Le scrutin sera ouvert de 10 à 11 heures, à la mairie.

Dans sa dernière réunion le conseil a pris les décisions suivantes: — Approbation des délibérations de la commission de l'hospice du 20 novembre. — Admission à l'assistance aux femmes en couches de Mmes Marmorat et Chiriot. — Admission à l'assistance aux vieillards à domicile, de Claude Fauconnet, et de Jean Perrier. — Hospitalisation de Claude Corraud. — Maintien de Guillouin, veuve Arnichaud. — Admission à l'assistance médicale de Catherine Girardon.

BOYER Vol. — Un vol de quatre lapins et quatre poules a été commis au préjudice de M. Braze, 48 ans, propriétaire à Boyer.

CHAPAZES Déclarations de récoltes. — Les déclarations faites à la mairie ont donné les résultats suivants: Nombre de déclarations, 84; superficie des vignes en production, 37 hectares; quantité totale de vin produit, 1.125 hectolitres; stocks des récoltes antérieures, 226 hectolitres. En 1921, la quantité totale de vin produit était de 1.567 hectolitres, soit 355 de plus qu'en 1920.

MASSILLY Déclarations de récoltes. — Déclarations, 54; superficie, 23 hectares; quantité produite, 1.125 hectolitres; stocks antérieurs, 90 hectolitres. En 1921, la quantité de vin produite était de 1.000 hectolitres, soit 11 hectolitres en moins qu'en 1920.

SAINT-LEGER-SUR-DEUXE Noyée dans une mare. — On a retiré d'un creux d'eau, situé dans son jardin, Mme veuve Desbrosses, 75 ans. Le docteur appelé n'a pu constater le décès. L'immersion remonta à une heure.

Mme Desbrosses qui souffrait d'affection cardiaque, a dû être prise en syncope et a été saisie par l'eau et le froid.

PUY-DE-DOME Dans la région de Cermont la neige cause des détails mentés de chemins de fer

Clermont-Ferrand, 16 décembre (de notre correspondant particulier). — Les abondantes chutes de neige survenues ces jours derniers dans toute la région du Centre, ont interrompu de nombreuses communications automobiles sur les routes montagneuses. Les chemins de fer eux-mêmes ont eu à souffrir et quatre détails importants causés par la neige, ont eu lieu dans la seule journée d'aujourd'hui.

Sur la ligne d'Ussel à Cermont, entre les stations de Bourgade et de La Mouze-Rochelle, le train de voyageurs n^o 3074 a déraillé et après midi, vers 13 h. 45, sur une descente assez prononcée, les trains ne reprirent plus à l'appel du mécanicien, ou plutôt les roues palmeaient sur les rails couverts de verges. La locomotive et les quatre wagons suivants quittèrent le voie, labourant le ballast sur une trentaine de mètres. Fort heureusement, le mécanicien, très prudent, ne conduisit le convoi qu'à une vitesse très modérée et il n'y eut que des dégâts matériels et des voyageurs purent être transférés et la circulation rétablie, avec de gros retards, dans la soirée.

Enfin à Chapeyroux (Lozère), c'est un tender qui est sorti du droit chemin, encombant la voie et empêchant tout trafic pendant plus de six heures.

Clermont-Ferrand, 17 décembre (de notre correspondant particulier). — Un incendie très important a éclaté à Billon, à l'usine Bourbillon, qui fabrique des géoloches et des caisses d'emballage. Le feu, trouvant un aliment favorable dans les grosses piles de bois, se propagea rapidement une extension dangereuse pour l'usine a été contrainte aux établissements incendiés. Ce n'est qu'après plus de dix heures d'efforts que les sapeurs parvinrent à se rendre maîtres du sinistre. Les dégâts sont estimés à plusieurs centaines de mille francs.

CLERMONT-FERRAND UN RENTIER MET FIN A SES JOURS Un habitant de Chamalières, un petit rentier, M. Mosnier Pierre, 65 ans, souffrant d'un mal incurable, résolut d'en finir avec la vie. Il monta donc dans sa chambre, et se pendit à l'un des montants de son lit.

Avis mortuaires

Monsieur François GIRAULT... Vous êtes priés d'assister au convoi...

Monsieur Charles BLUZAT... Vous êtes priés d'assister au convoi...

Monsieur Louis BOUQUET... Vous êtes priés d'assister au convoi...

Madame veuve FOUCAULT... Vous êtes priés d'assister au convoi...

Madame Hortense ROY... Vous êtes priés d'assister au convoi...

Remerciements

M. Guy et François de Champey remercient... Le Colonel de CHAMPS

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Marché de la Villette

COURS AU KILO NET... Bœufs, 1^{er} qual., 8,90; 2^e 8,50; 3^e 8,20...

COURS AU KILO VIF... Bœufs, 1^{er} qual., 9,34; 2^e 4,65; 3^e 3,40...

HAUTES CENTRALES DE PARIS... VIANDES... Bœuf, 1^{er} quart derrière, 1^{er} qualité, 8,50...

MARCHÉ LIBRE DE PARIS... BLES... On tient en disponible, départ...

BOURSE DU COMMERCE... SUCRE... Courant, 224,50 à 225 p; prochain, 227,50 p...

Le sulfatage des arbres fruitiers en hiver assure leur défense contre les maladies et les insectes qui les attaquent pendant leur végétation

Les fruits ont actuellement atteint les prix très élevés et leur culture serait...

Comment effectuer le traitement pour que son efficacité soit certaine... En badigeonnant l'arbre avec une solution...

Un grand nombre d'insectes et maladies redoutables s'attaquent aux fruits... Parmi les insectes, les arboriculteurs redoutent...

Préserver contre le chlorose... Le chlorose est une affection qui sévit sur la plupart des espèces d'arbres...

Foires et Marchés de la Région

BOULLEBERT... A la dernière foire, on cotait: bœufs de travail, 6,50 à 8,00 fr.

BOURBON-LANCY... A la dernière foire, on cotait: bœufs de travail, 6,50 à 8,00 fr.

CHAGNY... On cotait: beurre, 9,50 la livre; œufs, 8,75 la douzaine...

CORBIGNY... On cotait: beurre, 6 à 6,50 la livre; œufs, 8 fr. la douzaine...

DORNES... On cotait: dindes, 130 à 160 fr. la paire; pintades, 28 à 32 fr.

PITHIVIERS... On cotait: bœuf 120 à 130; seigle 90; orge 105; avoine 102...

FOIRES DE LA SEMAINE... DEMAIN SAMEDI... Aller: Cussel, Dompière, Gannay-sur-Loire...

LUNDI 21... Aller: Busset, Châtel-Montagne, Lenax, Neris...

MARDI 22... Aller: Bézenet, Chappes, Gannat, Cher... à La Guerche...

MERCREDI 23... Aller: Bellenaves, Le Mayet-de-Monta-Cher... à Henrichemont...

JEUDI 24... Aller: Doyet, Monceaux-le-Comte, Saint-Pierre-le-M. Varzy...

SAMEDI 26... Aller: Saint-Menoux, Saint-Pourçain-sur-Sioule...

ASPIRINE "USINES du RHONE" Douleur, Rhumatismes, Lumbago, Torcolico.

MEMENTO AVIS AUX VETERINAIRES... Le ministre de la Guerre de l'Empire de Perse...

MOTEURS ASYNCHRONES TRIPHASES NORMAUX de 1 à 100 C.V.

GIE FSE THOMSON-HOUSTON Agence à CLERMONT-FERRAND, 20, Boulevard Desaix

GARE AUX ENGELURES... C'est le moment de parler d'un traitement...

PLUS D'IVROGNES... Une excellente Recette... Faites vous même un litre de bon vin fortifiant...

APOLLO... LE RASOIR FRANÇAIS... Le seul rasoir efficace pour barbe forte

GIBBS... Voulez-vous jouer avec moi? Suivez-moi en dernière page de ce journal.

Le Maître de Ballantrae Par R.-L. STEVENSON Traduit de l'anglais par Théo VARLET

mon intention; je ne veux que nous protéger, moi contre vos colportages, et ma demeure contre vos intrusions...

vous croyez devoir vous être le plus avantageux. Prenez-le, si possible, en silence; le silence vous conviendra mieux à la longue...

suffisait que le nom de Durie fut traîné dans la boue sur la pancarte, et que l'héritier de cette orgueilleuse famille trônât...

Cependant, il sortait peu, et ses journées étaient très occupées; en fait, il y avait une heure unique de son temps, et elle...

BOURSE DE PARIS du 17 décembre 1925

Table of stock market values with columns for 'VALEURS', 'Cours de la veille', 'Cours du jour', and 'Cours de clôture'.

Table titled 'MARCHÉ A TERME' listing various financial instruments and their terms.

Table titled 'BANQUE A TERME' listing bank-related financial instruments.

Table titled 'PARQUET COMPTANT' listing commodity prices for various goods.

Table titled 'CHANGES' listing exchange rates for various countries.

Papier Journal Blanc

Text regarding the 'Papier Journal Blanc' advertisement, including contact information for the Bureau du journal.

LES CONCERTS DE T. S. F.

Text describing radio concert schedules for December 18th and 19th, listing artists and programs.

TOUR EIFFEL

Text describing the Eiffel Tower radio program, including the 'AU MIMOSA' concert.

RENNARDS, Fouines Martres

Text describing a fur and leather goods store, 'RENNARDS, Fouines Martres'.

Herboristerie Moderne

Text describing a modern herb shop, 'Herboristerie Moderne', offering various medicinal products.

CADEAUX UTILES

Text describing a gift shop, 'CADEAUX UTILES', offering various useful items.

Automobiles RENAULT

Text describing a Renault car dealership, listing various models and their prices.

MAOQUINIER-SPECIALISTE

Text describing a specialist in fur and leather goods, 'MAOQUINIER-SPECIALISTE'.

AU PACHA

Text describing a restaurant or cafe, 'AU PACHA', located at 59, rue du Commerce.

PERSONNEL

Text listing various personnel and their roles, including 'ASSOCIE', 'BOUVIER', etc.

REPRESENTANT actif

Text describing a sales representative position, offering a commission-based role.

GENS DE MAISON

Text describing a domestic staff agency, offering various household services.

Occasion de Fin d'Année

Text describing a year-end sale event, offering various goods at discounted prices.

J'ACHÈTE

Text describing a buying agent service, offering to purchase various items on behalf of clients.

DELAHAYE

Text describing a Delahaye car dealership, listing various models and their prices.

CADEAUX UTILES

Text describing a gift shop, 'CADEAUX UTILES', offering various useful items.

Automobiles RENAULT

Text describing a Renault car dealership, listing various models and their prices.

MAOQUINIER-SPECIALISTE

Text describing a specialist in fur and leather goods, 'MAOQUINIER-SPECIALISTE'.

AU PACHA

Text describing a restaurant or cafe, 'AU PACHA', located at 59, rue du Commerce.

PERSONNEL

Text listing various personnel and their roles, including 'ASSOCIE', 'BOUVIER', etc.

PARIS CENTRE

Text describing a Paris-based business or service, possibly related to the 'GENS DE MAISON' section.

Divers

Text describing various miscellaneous news items or advertisements.

Occasions de Fin d'Année

Text describing a year-end sale event, offering various goods at discounted prices.

J'ACHÈTE

Text describing a buying agent service, offering to purchase various items on behalf of clients.

DELAHAYE

Text describing a Delahaye car dealership, listing various models and their prices.

CADEAUX UTILES

Text describing a gift shop, 'CADEAUX UTILES', offering various useful items.

Automobiles RENAULT

Text describing a Renault car dealership, listing various models and their prices.

MAOQUINIER-SPECIALISTE

Text describing a specialist in fur and leather goods, 'MAOQUINIER-SPECIALISTE'.

AU PACHA

Text describing a restaurant or cafe, 'AU PACHA', located at 59, rue du Commerce.

PERSONNEL

Text listing various personnel and their roles, including 'ASSOCIE', 'BOUVIER', etc.

AMILCAR

Text describing an Amilcar car dealership, listing various models and their prices.

GARAGE MODERNE

Text describing a modern garage service, offering various automotive repairs.

SAVON BLANC

Text describing a soap brand, 'SAVON BLANC', offering various types of soap.

ACHETEZ VOS CRAVATES

Text describing a necktie shop, offering a variety of styles and materials.

NEW-SPORT

Text describing a sportswear brand, 'NEW-SPORT', offering various athletic clothing.

FABRIQUE D'ENGRAIS

Text describing a fertilizer factory, offering various types of fertilizers.

Clos d'Equarrissage de Decize

Text describing a wood processing facility, offering various types of wood products.

Mme Veuve THOMAS

Text describing a widow's shop, offering various household goods.

Electricité Générale

Text describing a general electricity service, offering various electrical repairs.

Le Fouillis des Dames

Text describing a women's clothing store, offering various styles of dresses.

GARAGE MODERNE

Text describing a modern garage service, offering various automotive repairs.

CITROEN & ROLLAND-PILAIN

Text describing a Citroen and Rolland-Pilain car dealership, listing various models.

Le Cadeau qui plaît

Text describing a gift shop, offering various useful items.

CHARLET-GAUTIER

Text describing a clothing store, offering various styles of clothing.

"STOCKS" A. SAUJOT

Text describing a stock market service, offering various financial products.

CHARRUES THEVENIN

Text describing a plow brand, 'CHARRUES THEVENIN', offering various types of plows.

GIRAULT-LECAS

Text describing a clothing store, offering various styles of clothing.

Electricité Générale

Text describing a general electricity service, offering various electrical repairs.

Le Fouillis des Dames

Text describing a women's clothing store, offering various styles of dresses.

CHASSE, TIR, ESCRIME, DEFENSE

Text describing a sports and defense equipment store, offering various types of gear.

Large advertisement for 'Fabrique Spéciale de Paletots de Chèvre Suisse' by Prevoost-Marechal, featuring a large illustration of a man in a hat and text describing the quality of their products.



AMUSE
LES ENFANTS

DISTRAIT
LES PARENTS

LE JEU DE L'OIE RÉNOVÉ PAR "GIBBS"

REGLE DU JEU

Afin de reconnaître son jeu, chaque joueur devra avoir une marque distinctive.

Ce jeu, composé de 63 cases numérotées, se joue de la façon suivante : Chaque joueur jette, à son tour, les deux dés, en additionne les points, compte sur le jeu autant de cases qu'il a obtenu de points et pose sa marque distinctive (un jeton par exemple ou tout autre objet), sur la case ainsi indiquée. Pour gagner la partie, il faut amener *fiévé* le nombre de points pour atteindre la case 63, ou se trouve le *Jardin de l'Oie*. Toutefois, si arrive près du numéro 63, on amène un nombre de points supérieur à celui nécessaire pour s'y arrêter, on retourne en arrière en comptant autant de points qu'on en a de trop. Il ne faut jamais s'arrêter sur les *oies* ; quand le nombre de points amenés par les dés conduit sur une *oie*, on redouble ces points.

Tout joueur qui, du premier coup de dés, amène 9, par 3 et 6, va directement au 26 ; si c'est par 4 et 5, il va directement au n° 53. Enfin, il faut tenir compte des conventions suivantes :

- 6 ou se trouve un **négre**, paie 1, et se place au n° 12.
- 19 ou se trouve un **dentiste**, paie 2, et attend que tous ses partenaire aient joué chacun 2 fois.
- 31 ou se trouve un **puits**, paie 3, et attend qu'un autre joueur vienne l'en retirer et prend alors la place qu'occupait ce dernier.
- 42 ou se trouve un **enfant**, paie 2, et retourne au n° 30.
- 48 ou se trouve une **femme**, paie 1, et retourne au n° 23.
- 52 ou se trouve une **prison**, paie 3, et y reste jusqu'à ce qu'un autre joueur vienne l'en retirer et prend alors la place qu'occupait ce dernier.
- 58 ou se trouve une **fête de mort**, paie 3, et recommence au n° 1.

Lobby-Games

Le jeu colorié envoyé contre 2 fr. contient une devinette. Tout joueur ayant trouvé la solution juste participera à une distribution gratuite de produits GIBBS

Ce jeu, imprimé sur jolie carte, en plusieurs couleurs, est envoyé franco avec deux dés et des jetons de plusieurs teintes contre la somme de 2 francs adressée à P. THIBAUD & C^{ie}, 22, rue de Marignan, PARIS (VIII^e).
Téléphone : ÉLYSÉES 60-76 60-77 60-78.